



Flash radar discriminant sur autoroute

Par monben

Bonjour,

Je roulais sur autoroute sur la voie la plus à droite dans une zone à 130km. Quand tout d'un coup le radar fixe discriminant s'est déclenché alors que j'étais à 125km compteur sur le régulateur de vitesse, et au même moment une voiture m'a doublé. Le radar est de type PARIFEX FALCO et il est dit sur ce type de radar :

"Pour que le PV soit valable, la voie doit être indiquée dans le bandeau d'information sous la photo dans la case VI avec la mention VOIE1, VOIE2, VOIE3 ou VOIE4. Si plusieurs véhicules sont présents sur la photo et que la case VI mentionne VOIEX, le PV n'est pas valable."

Or sur la photo il n'y a pas d'indication VI précisant le le numéro de voie.

Ma question est : à partir du moment où la voie n'est pas indiquée sur la photo, peut-on considérer le PV comme non valable?

PS:

Voici la signification de toutes les informations en partant de la première en haut à gauche.

DT: information sur la date et l'heure exacte de l'infraction.

CSA : identifiant unique du radar.

PK/PR : Point kilométrique ou point de repère indiquant la position exacte de l'infraction. Cette information peut être 0+0, dans ce cas, le lieu exact de l'infraction est indiquée en NR avec une adresse.

IA : La signification exacte est inconnue mais ce champ contient toujours la valeur CNT/CA quand il s'agit d'un radar fixe.

NR : Numéro de Route sur laquelle a eu lieu l'infraction. Lorsqu'il n'y a pas de numéro de route, c'est une adresse qui est indiquée.

NPV : Numéro de PV indique le nombre de PV enregistrés. Le compteur est remis à zéro tous les jours à minuit.

NV: Nombre de Voie de circulation à l'endroit où est installé le radar.

VM : Vitesse Mesurée par le radar.

VI: Voie Infraction identifie le numéro de la voie de circulation du véhicule en infraction. La VOIE 1 étant la première voie en partant de la position du radar. Attention, ce champ peut contenir la mention VOIEX qui signifie que la voie de circulation du véhicule en infraction n'est pas déterminée.

VILLE : Commune où est installé le radar.

CP : Code postal de la commune où est installé le radar.

COND : Ce champ peut servir à indiquer les conditions météorologiques mais le radar est toujours configuré avec les limitations de vitesse prévues pour les conditions sèches... Ce champ contient donc toujours soit la mention standard, soit il est laissé vide avec simplement un "-".

SC: Sens de Circulation indique le sens de circulation du véhicule.

lien image

[url=https://ibb.co/T2v74L2]https://ibb.co/T2v74L2[/url]

Par lavigie

Bonjour Monben

Si sur le cliché, un second vehicule n'apparait pas , il n'y a pas lieu de mentionner la voie.
l'unique vehicule du cliché est en infraction quelle soit la voie de circulation .

Si 2 VL sur le cliché la VI doit être indiquée

l'absence de la mention rends la constatation de l'infraction invalide par l'agent du CACIR et vous pouvez contester la verbalisation en joignant l'attestation de consignation de 68?.

Et comme vous vous intéressez aux mentions et vous avez copié sur autre site non professionnel ?

IA : La signification exacte est inconnue mais ce champ contient toujours la valeur CNT/CA quand il s'agit d'un radar fixe.

Suffit de demander pour avoir la réponse

CNT centre national de traitement

CA contrôle automatique (feu rouge et vitesse)

IA INTELLIGENCE ARTIFICIELLE pour constater humainement les infractions du R121-6 du CR dont TPH , ceinture , refus priorité a piétons

Pas encore en service en France